

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Déplacements, des
Infrastructures Routières et Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

Exécution des travaux d'entretien et d'exploitation des routes départementales

- Conduite, utilisation et entretien des engins et matériels affectés au Centre Technique, dans le cadre des habilitations et CACES obtenus

Participation à la mission de surveillance du réseau

- Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents, ...

Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal

- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du Service Hivernal ou lors de l'astreinte de week-end organisée le reste de l'année
- Entretien courant des engins
- Entretien et maintien en ordre des locaux du Centre Technique

Service : Antenne Technique du Buëch

Résidence administrative : Saint-Etienne-en-Dévoluy

Cadre d'emploi : Adjoint technique

RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**
Direction des Ressources Humaines

**Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Profil recherché :

Bureautique :

EXCEL

WORD

POWERPOINT

Expérience : -

Habilitation électrique : ☐

Permis de conduire : C ☒ E ☐ B ☒

CACES / ACES : Conduite des engins et matériels affectés au Centre Technique

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines concernée

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Unité de travail : Les Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui ☒ Non ☐	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
▸ Usagers de la route ▸ DDT (CDES,...)	▸ Siège ▸ Antenne